

Septembre 2016

Guide d'accompagnement à l'appréhension de la Réglementation Thermique 2012 applicable aux bâtiments neufs

Guide de saisie à l'attention des bureaux d'études



1 - Introduction

La Réglementation thermique 2012, applicable à l'ensemble des projets de construction depuis le 1^{er} janvier 2013, a permis la généralisation des bâtiments « basse consommation ». Ce haut niveau de performance a suscité une évolution significative des techniques constructives et des produits industriels.

La justification des performances énergétiques du bâtiment s'appuie dès lors sur la réalisation d'une étude thermique selon la méthode réglementaire .

Les retours d'expériences sur l'utilisation des outils réglementaires ont montré la nécessité d'une saisie précise des caractéristiques du bâtiment et de ses composants pour une bonne évaluation des performances du bâtiment.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la réglementation thermique, ce guide a vocation à expliciter certains points particuliers de la méthode de calcul afin de réduire les erreurs récurrentes observées par les organismes certificateurs, les services de l'État et les personnes en charge de la réalisation des attestations thermiques.

Le présent guide cherche, grâce à des fiches thématiques spécifiques, à préciser la méthode de saisie pour les données d'entrées. Non exhaustif, il a vocation à être complété en fonction de nouveaux retours d'expériences récoltés par les différents applicateurs ou vérificateurs de la méthode réglementaire.

Ce guide ne se substitue toutefois pas à une formation spécialisée à l'attention des bureaux d'études thermiques et n'est qu'un outil complémentaire. En cas de doutes, il existe également sur le site www.rt-batiment.fr une foire aux questions pour apporter aux bureaux d'études des éléments de réponse sur des sujets non traités par le présent guide.

2 - Les textes réglementaires

La Réglementation Thermique 2012 (RT2012) repose sur les textes réglementaires suivants :

Décrets en Conseil d'Etat – RT 2012 et attestations de prise en compte de la réglementation thermique	<ul style="list-style-type: none">• Décret n° 2010-1269 du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions• Décret n° 2011-544 du 18 mai 2011 relatif aux attestations de prise en compte de la réglementation thermique et de réalisation d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiments• Décret n° 2012-1530 du 28 décembre 2012 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions de bâtiments
Arrêtés « exigences » de la RT 2012	<ul style="list-style-type: none">• Arrêté du 11 décembre 2014 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique applicables aux bâtiments nouveaux et aux parties nouvelles de bâtiment de petite surface et diverses simplifications• Arrêté du 19 décembre 2014 modifiant les modalités de validation d'une démarche qualité pour le contrôle de l'étanchéité à l'air par un constructeur de maisons individuelles ou de logements collectifs et relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique applicables aux bâtiments collectifs nouveaux et aux parties nouvelles de bâtiment collectif• Arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments• Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments autres que ceux concernés par l'article 2 du décret du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des constructions
Arrêtés « méthode » de la RT 2012	<ul style="list-style-type: none">• Arrêté du 30 avril 2013 portant approbation de la méthode de calcul Th-BCE 2012 prévue aux articles 4, 5 et 6 de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique des bâtiments nouveaux et des parties nouvelles de bâtiments.• Arrêté du 11 décembre 2014 relatif aux caractéristiques thermiques et aux exigences de performance énergétique applicables aux bâtiments nouveaux et aux parties nouvelles de bâtiment de petite surface et diverses simplifications
Règles Th-Bat notifiées	<ul style="list-style-type: none">• Règles Th-Bat
Arrêté attestations de prise en compte de la réglementation thermique	<ul style="list-style-type: none">• Arrêté du 11 octobre 2011 relatif aux attestations de prise en compte de la réglementation thermique et de réalisation d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie pour les bâtiments neufs ou les parties nouvelles de bâtiments

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Secrétariat général
92 055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.developpement-durable.gouv.fr – www.logement.gouv.fr

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Secrétariat général
92 055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.developpement-durable.gouv.fr – www.logement.gouv.fr